

DÉLIBÉRATION N° 23/8

Séance du 14 mars 2023

Règlement de visite de la Cité des bébés

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, M. Bruno Maquart,

Vu le règlement intérieur des espaces publics d'Universcience, approuvé par la délibération n°16/199 en date du 12 octobre 2016,

Vu le règlement de visite de la Cité des bébés annexé,

Vu le rapport de présentation,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve le règlement de visite de la Cité des bébés annexé à la présente délibération.

Fait à Paris,
Le 14 mars 2023

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart